

La famille de l'ancien questeur Pastor fait encore des siennes

Par **Mathilde Mathieu** et **Michaël Hajdenberg**

Article publié le mardi 6 décembre 2011

Cédric Cadoret n'en est toujours pas revenu. Le lundi 21 novembre, deux gendarmes sonnent à sa porte. «Avez-vous passé des appels dans le Tarn?» Il ne voit pas. Cédric Cadoret, 35 ans, est l'un des 887 habitants de Lignol, un petit village situé dans le pays Pourlet, à l'ouest du Morbihan, à quelque 820 kilomètres de la région Midi-Pyrénées. Les gendarmes lui rafraîchissent la mémoire. Cet été, n'a-t-il pas appelé Magali Pastor, gérante de l'hostellerie Saint-Jacques?

L'histoire lui revient en mémoire. Cédric Cadoret n'est pas abonné à Mediapart – «*Je n'ai pas beaucoup de sous. Avec ma femme, nous n'avons que son allocation adulte handicapée de 740 euros par mois pour vivre*», se sent-il obligé de justifier. Mais sur les sites Internet de plusieurs journaux, il a pris connaissance du fruit de nos enquêtes.



Début juillet, il découvre ainsi que **le sénateur et questeur Jean-Marc Pastor (PS) s'est fait rembourser environ 2500 euros** par le Sénat pour des banquets inexistants qu'il déclarait avoir pris dans le restaurant de sa fille à l'hiver 2010. Puis l'élu a diffusé auprès d'un hebdomadaire local **un**

communiqué de soutien imaginaire du président du Sénat, Gérard Larcher. Enfin, une enquête judiciaire a été ouverte: son frère et sa belle-sœur ont voté dans deux communes différentes lors d'une élection locale. **Le sénateur est soupçonné d'avoir signé à leur place le registre électoral.**

Tout cela révolte Cédric Cadoret, et particulièrement les factures trafiquées. «*J'ai fait mon curieux et mon devoir de citoyen. J'ai téléphoné au restaurant pour demander son point de vue à Magali Pastor. Je ne crois pas tout ce que je lis sur Internet, mais là, 38 personnes étaient censées avoir participé à un repas, et pas une ne confirmait vraiment sa présence. J'ai appelé (Magali Pastor) et je lui ai demandé si c'était réel ou pas.*»

Son premier coup de fil dure 15 secondes, dit-il. Magali Pastor lui raccroche au nez. Le deuxième 53 secondes. Pour le même résultat. «*J'ai les relevés téléphoniques qui témoignent de la durée de ces conversations. Lors du deuxième appel, je suis resté poli, mais j'ai un peu insisté. On nous parle de fraudeurs toute la journée: si j'ai bien compris, je suis un assisté, le cancer de la société. Mais là on apprend que ce sont des parlementaires, des gens qui devraient être hyper propres sur eux, qui fraudent.*»

Les gendarmes demandent à Cédric Cadoret de se présenter à la gendarmerie de Pontivy le mercredi suivant. «*Je n'ai pas compris. Ils m'ont dit que toutes les personnes qui avaient passé des appels malveillants à Magali Pastor allaient être convoquées de la sorte. Ils avaient fait 60 bornes aller-retour depuis Pontivy pour me dire ça. Je leur ai dit: "Si vous m'aviez convoqué, je serais venu, vous savez. Et comment vous allez faire si c'est dans les Dom-Tom. Si Mediapart a des lecteurs au Canada? Une enquête internationale?" Vous vous rendez compte de l'argent perdu! Deux gendarmes mobilisés. Le prix de l'essence. Sans compter le temps passé par un procureur, un greffier... C'est insensé. Et pareil pour les appels venus de toute la France parce qu'un sénateur a porté plainte!*»

Plus précisément sa fille, comme nous l'a confirmé le procureur de la République d'Albi, Claude Derens. Au vu de **l'article 222-16 code pénal**, «*les appels téléphoniques malveillants réitérés ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui, sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende*». Or Cédric Cadoret a appelé deux fois, «*et même une troisième, vers le 10 août*», après un relent d'écœurement. «*J'ai tout pour être condamné. Les gendarmes m'ont dit que deux fois, c'était déjà une réitération. Et que je risquais d'être convoqué au tribunal d'Albi à mes frais. Je ne vois pas comment je ferai.*»

Jean-Marc Pastor s'invente des fonctions à l'ONU



Cédric Cadoret peut dormir tranquille. Le procureur d'Albi annonce qu'il va classer la plainte pour «*infraction insuffisamment caractérisée*». Il explique que les appels n'avaient pas «*vraiment l'intention de déstabiliser. Ils n'ont pas été passés à des horaires impossibles. Cédric Cadoret a passé un peu plus d'appels que ce qu'il concède, mais parce qu'on lui a raccroché au nez*». Le procureur explique que les recherches n'ont par ailleurs pas permis de retrouver d'autres auteurs d'appels malveillants.

L'affaire Pastor aura donc débouché sur deux plaintes. L'une déposée par Magali Pastor, pour ces appels qu'elle juge inacceptables. **L'autre déposée par le Sénat**, pour vol de documents et abus de confiance, après la publication par Mediapart des factures truquées. En revanche, le Sénat n'a jamais porté plainte contre Jean-Marc Pastor, qui a seulement remboursé au Sénat les 2500 euros indus. Jusqu'aux élections de septembre et bien qu'officiellement suspendu, celui-ci

a conservé **son bonus de rémunération de questeur**. Il a, du même coup, **pu assurer son futur bonus de retraite ultra-avantageux**.

Le comité de déontologie du Palais du Luxembourg **était censé se prononcer sur la question du faux communiqué** diffusé par l'élu du Tarn. Mais son avis n'a jamais été rendu public, et le Sénat n'a pas répondu à nos appels concernant d'éventuelles décisions ou sanctions.

Sur les soupçons de faux électeurs (et de fausses signatures de registre électoral), après que le parquet a classé le dossier sans suite, Me Severine Bouchaib, qui défend le collectif des plaignants, précise que ses clients se sont constitués partie civile en septembre auprès du juge d'instruction d'Albi, mais qu'elle est sans nouvelle depuis.



Dans le Tarn, certains habitants s'étonnent de cette absence de sanction au Sénat et du manque de diligence de la justice. D'autant qu'ils ont appris **par la presse locale** que Jean-Marc Pastor avait hérité d'un nouveau titre. L'ancien questeur a en effet convoqué une conférence de presse le 10 novembre à Albi pour annoncer qu'à la demande de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, un rapprochement avait été opéré avec le Parlement français et qu'il avait été choisi par ses pairs pour les représenter auprès de l'organisation internationale.

Le même jour, lors d'une interview de 24 minutes diffusée par Albigès, la radio locale, le sénateur décrit par le menu comment il compte remédier à l'insécurité alimentaire dans le monde, et prendre sa part à l'établissement d'une paix juste ente Israéliens et Palestiniens. Il prétend qu'il occupera ce poste durant plusieurs années, aux côtés des deux autres sénateurs choisis, Robert Hue (PC) et Robert del Picchia (UMP).



La réalité est tout autre. Robert Hue, qui avait déjà pris part à un tel voyage il y a sept ans, explique: *«Chaque année, au mois de novembre, le Sénat envoie à l'ONU pour quelques jours une délégation, qui fait un rapport. Ce sont toujours des membres de la commission Défense et Affaires étrangères. Les délégués tournent chaque année.»*

Peu importe: Jean-Marc Pastor n'est pas à une inexactitude près. Lors de cette même conférence de presse, il a ainsi prétendu qu'il n'était plus questeur parce qu'il est réglementairement impossible d'être reconduit dans ces fonctions. Ce qui est rigoureusement faux.

Comme sa fille, Jean-Marc Pastor n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais ses actes continuent de parler pour lui.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.